

## RAPPORT D'ACTIVITE 2007

### Une augmentation de 10 % des nouvelles « réclamations »...

Plus de 2100 réclamations ont été traitées concernant plus de 2600 enfants dont le tiers a entre 11 et 15 ans. Cela correspond à près de 1350 nouvelles requêtes, parvenues par courrier postal ou électronique, auxquelles s'ajoutent 760 dossiers déjà en cours de traitement. La grande majorité de ces nouvelles demandes provient des parents, grands-parents et entourage au sens large (71 %). Seulement 8 % d'entre elles émanent d'enfants.

### ...présentant des situations difficiles pour les enfants

Les principaux motifs des saisines du Défenseur des enfants sont les suivants :

- 37% des conflits sont liés à la difficulté du maintien des liens suite à une situation de rupture familiale (divorce, séparation des parents, décès ...).
- 16% des cas concernent les mineurs étrangers isolés ou en famille.
- 9% des conflits sont en lien avec le milieu scolaire
- 6% des dossiers sont relatifs aux difficultés sociales et de logement de familles en situation de précarité
- 8% des cas évoque une contestation de placement et de mesures éducatives
- 5% des cas repose sur les questions de santé et de handicap
- 4% des cas portent sur les abus sexuels et la maltraitance

### Deux problématiques de société émergent nettement des réclamations

- les difficultés vécues par certains enfants à l'occasion de **séparations familiales très conflictuelles** amènent à proposer deux pistes de travail importantes : **la médiation familiale** qu'il faut peut-être envisager de rendre obligatoire dans certains contextes familiaux délicats et la nécessité de réaliser **une évaluation nationale des espaces-rencontres** qui permettent à certains enfants de garder un lien avec son ou ses parents. Leur nombre est insuffisant et leur pratiques non harmonisées.



- **Les mineurs étrangers** mettent en évidence des **problématiques complexes** et variées qui, à des degrés divers, portent atteinte aux droits des enfants.
  - Les délais trop longs des demandes de regroupement familial nécessitent une accélération des traitements de leurs demandes et une harmonisation des procédures administratives
  - La situation des mineurs étrangers isolés, demandeurs d'asile ou non, ou situés en zone d'attente montre des atteintes à leurs droits fondamentaux et nécessite la mise en place d'une politique globale de prise en charge
  - La souffrance psychique des enfants de familles en situation irrégulière susceptibles d'être reconduites à la frontière justifie que des dispositions soient prises pour qu'ils ne séjournent pas en centre de rétention.

**Le fil rouge qui guide toutes les interventions de la Défenseure des Enfants est la Convention internationale des droits de l'enfant et l'intérêt supérieur des enfants.**